

LE VÉRIDIQUE OU COURIER UNIVERSEL.

Du 3 VENDEMAIRE, an 5^e. de la République française.
(Samedi 24 SEPTEMBRE 1796 vieux style.)

DICERE VERUM QUID VETAT ?

Détails sur la position de l'armée de Sambre et Meuse. — Victoire remportée par les français sur les autrichiens, qui ont été repoussés du fort de Kell, dont ils s'étoient emparés. — Motion tendante à déclarer par un message au directoire que le vœu du corps législatif, est pour une paix prompte et honorable. — Grands débats à ce sujet. — Nécessité de rapporter en entier la loi du 3 brumaire, et d'écarter toute espèce de modification à ce sujet.

NOUVELLES DIVERSES. COLONIES.

Saint-Domingue. On lit dans une feuille ministérielle anglaise les détails suivans, qu'on donne pour officiels, et qui sont arrivés par le paquebot de la Jamaïque.

« Les habitans de la partie espagnole de S. Domingue avoient plusieurs fois manifesté au gouvernement d'Angleterre et aux officiers commandans sur leur frontière au nom de S. M. B., leur répugnance à se soumettre au gouvernement des républicains français, et ils imploroient la protection de S. M. Le gouverneur Williamson, et après lui le général Forbes, avoient émit toute mesure qui eût pu déplaire au gouvernement espagnol, tant que les ordres n'avoient pas été donnés pour remettre le territoire espagnol entre les mains des commissaires français. Enfin, quatre députés des districts et paroisses situés entre la baie de Marseille et Savannah, arrivèrent au môle le 12 juillet, dûment autorisés par les propriétaires. Ils annoncèrent que la cession du territoire espagnol devoit avoir lieu le 4 août, et que, plutôt que de s'y soumettre, ils étoient prêts à arborer le drapeau anglais s'ils étoient reconnus sujets de la Grande-Bretagne. Le major-général White, qui commandoit au môle, les renvoya au commandant en chef qui étoit à Port-au-Prince.

« Le 23 juillet, les officiers et les principaux propriétaires de la colonie espagnole arrivèrent au môle de Montchrist, munis de nouveaux pouvoirs, pour faire des sollicitations plus pressantes. Ils exposoient dans une pétition qu'ils ne pouvoient consentir à introduire chez eux l'anarchie française, qui détruirait leur établissement et leurs propriétés, en autorisant tous les excès produits par le système révolutionnaire.

« Le 23 arriva la réponse du général Forbes, qui promettoit assistance aux espagnols au moment où leur territoire auroit été cédé en forme aux français; et l'on remit aux députés une proclamation par laquelle il exhortoit les espagnols à s'affranchir du joug qu'on veut leur imposer, et à aller plutôt chercher un asyle en Europe à l'ombre des astels et sous la protection de leur roi; en leur promettant que s'ils veulent prendre la ferme résolution de ne pas se soumettre à la domination française, il est prêt à voler à leur secours, et

à unir ses forces aux leurs pour repousser l'ennemi commun.

Le 24 juillet, un colon français arriva au môle, et apporta les détails suivans : « Il règne la plus grande mésintelligence parmi les républicains. Santhonax a renvoyé en France le général Rochambeau sur la *Méduse*. Lavaux et le commissaire Duperron se disposent à le suivre. Rochambeau s'est attiré cet affront en refusant d'aller prendre possession du territoire espagnol avec une armée de nègres. Il demandoit à être mis à la tête d'un corps de blancs, déclarant qu'il ne vouloit pas aller détruire et désorganiser la colonie espagnole en y introduisant des bandits de la troupe de Jean-François et de Toussaint.

Santhonax, qui est dévoué aux noirs, a été très-violent contre le général; mais il a bien d'autres sujets de chagrin. Ses amis les noirs ont refusé de retourner à leurs plantations, quoiqu'il eût requis dans une proclamation ceux qui étoient formés en corps militaire de reprendre leurs travaux. Les noirs ont dit qu'étant des hommes libres il ne vouloient travailler qu'autant et où il leur plairoit. Santhonax, qui avoit persécuté les gens de couleur dans l'idée que les noirs lui seroient fideles, est fort embarrassé en voyant ceux-ci lui désobéir et le menacer de se retirer dans les montagnes.

La garnison de Port-à-Paix et toutes les troupes d'Europe refusent d'être payées en papier, et demandent à se rembarquer pour la France où elles réclameront la justice du gouvernement.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Coblenz, du 15 septembre.

La tranquillité qui règne maintenant entre la Lahn et le Mein, vient à l'appui de tout ce qui a été dit d'une retraite de l'armée autrichienne vers le Danube; au moins peut-on présumer que les renforts amenés par l'archiduc au secours de Warstenteben, ayant dû se porter sur les points menacés par Moreau, le corps autrichien opposé au général Jourdan, est devenu trop foible pour continuer d'agir offensivement. Cependant le mouvement qu'a fait le 13 l'armée de Sambre et Meuse, n'a pas eu les suites qu'on en avoit espéré, et il s'est borné à un simple changement de dispositions; de sorte que le gros de l'armée occupe une ligne à quatre lieues au-delà de

la Lahn, et que les avant-postes ont poussé plus loin. Il arrive continuellement des renforts de l'armée du Nord; ceux qui viennent de l'intérieur se joignent au général Marceau sur le Hundsruok.

On attribue la stagnation momentanée des opérations militaires, à de grands changemens qui ne doivent pas tarder d'éclater.

La garnison d'Ehrenbreitstein continue son feu toutes les nuits; mais il n'arrête nullement l'activité des français dans les travaux du siège.

PARIS, le 2 vendémiaire.

Le jour de la vérité commence à luire. L'indignation a vaincu la terreur. Enfin on ose se plaindre. De tous les points de la France, ou pour mieux dire de toutes les parties de l'univers, partent à-la-fois de ces cris accusateurs contre le gouvernement, et jusqu'à R..., tout le monde élève contre lui une voix forte et retentissante. Ceux qui nous blâmoient d'avoir donné l'exemple, se précipitent aujourd'hui sur nos pas, et parcourent avec hardiesse les sentiers que nous avons battus, à travers les ronces et les épines dont ils étoient alors hérissés.

Jamais un concert plus unanime n'a pu apprendre au gouvernement combien pesoit sur l'empire français le despotisme des agens détestables auxquels il l'a livré depuis près d'une année entière. A St.-Domingue Rochambeau les peint affichant un luxe scandaleux, qui fait un contraste révoltant avec la misère publique; il les dit intéressés *peut être à accréditer les voleurs et les fripons*, à écarter de ses emplois les hommes probes et connus.

A Paris, on lui demande s'il retarde la paix pour prolonger l'existence du réglemeut tyrannique du 3 brumaire!

De la Charité sur Loire, un représentant du peuple lui demande s'il laissera peser plus long-tems sur la France la honte et le malheur d'être administrée par les mêmes mains qui l'ont couverte de ruines et inondée de sang innocent.

Ici, on lui demande compte de la liberté de la presse, indignement violée; il force à solliciter du corps législatif une garantie de cette liberté qu'il outrage avec insolence, qu'il auroit depuis long-tems ravie si les jurys avoient été par malheur aussi mal composés que les administrations qu'il a nommées contre le vœu du peuple.

Là, on dit que sa marche tortueuse dans la conspiration doit inspirer les plus vives alarmes; qu'il a fait évader Vauthier et Drouet pour ne pas compromettre les chefs de la faction dont ils entendent se servir; qu'ils n'ont consenti à sacrifier quelques conspirateurs obscurs que dans la crainte d'exciter, en les sauvant, l'indignation des militaires assassinés sous leurs tentes; qu'il se prépare des prétextes pour troubler la liberté des prochaines élections.

Quelques-uns de ces reproches peuvent n'être pas fondés, quelques-unes de ces plaintes peuvent être exagérées; mais le gouvernement ne peut se dissimuler qu'il a donné lieu à un mécontentement universel, et que tous ses agens, à un petit nombre d'exceptions près, sont couverts d'opprobre, de crimes et de malédictions.

La commission nommée pour l'examen du réglemeut révolutionnaire, arraché le 3 brumaire par l'audace à la

(2) frayer, doit, dit-on, proposer un *mezzo termine*, une espèce de transaction entre le despotisme et la liberté, entre l'esprit révolutionnaire et l'esprit de justice, entre l'anarchie et la constitution. Il vaut mieux succomber noblement que d'accepter un traité ignominieux. Il vaut mieux laisser subsister tout entier ce monument d'opposition, que de lui donner en quelque sorte, par un accord prémédité, une forme légale et constitutionnelle. Une considération d'ailleurs frappante pour ce nouveau tiers, c'est que touchant à cette œuvre d'iniquité, même pour le rectifier, il l'adopterait en quelque sorte pour son ouvrage. Il ne peut y toucher que pour l'abattre, et non pour le recréer. La France saura rendre justice à ceux de ses représentans qui auront combattu de tous leurs moyens ce réglemeut anarchique: elle ne leur imputera pas les malheurs qui en sont l'inévitable conséquence; elle les plaindra de n'avoir pu les prévenir; elle en sentira mieux la nécessité de n'accorder sa confiance qu'à ceux qui la méritent.

En vain objectera-t-on que d'une position mauvaise il faut sortir le moins mal qu'il est possible, qu'il est toujours avantageux d'arracher une arme à l'anarchie, lorsqu'on ne peut pas la terrasser et la détruire sans retour. C'est l'enhardir que de composer avec elle, c'est doubler ses forces que de paroître les craindre. Toutes les fois qu'on a voulu la vaincre, on l'a vaincue. Aujourd'hui même les succès passagers qu'elle pourroit obtenir ou su preadre, ne serviroient qu'à la rendre plus odieuse, qu'à précipiter sa ruine.

La France entière veut l'anéantissement de ce réglemeut de proscription, tôt ou tard sa volonté doit devenir une loi; ceux qui ont combattu les mesures de justice et d'humanité décrétées à la suite du 9 thermidor, sont tombés rapidement de la défaveur dans le mépris, et du mépris dans l'opprobre. La modération, la justice, l'esprit de la véritable égalité font chaque jour des progrès; ce torrent doit renverser et submerger les représentans qui tenteroient de lui résister. Elle ne doit pas durer long-tems encore cette lutte scandaleuse entre quelques hommes gâtés par l'habitude d'un insolent despotisme, et la nation impatient d'en effacer les dernières traces. Les principes ne fléchiront pas devant l'audace. La dignité des représentans ne sera pas compromise par les faux calculs d'une politique pusillanime. Le bon droit peut être vaincu sans honte, mais il ne peut céder sans faiblesse, mais il ne peut sans ignominie laisser douter si véritablement il est le bon droit.

Taleyrand - Périgord, ci-devant évêque d'Autun, émigré privilégié, est arrivé à Paris depuis quatre jours.

Le roi et le régent de Suède sont arrivés le 24 août à Pétersbourg, le premier sous le nom de comte de Vaza, et le second sous celui de comte de Haga.

La fête de la fondation de la république n'a pas été aussi brillante que les préparatifs sembloient l'annoncer: les courses ont cependant eu lieu: Franconi père

a remporté le prix de la course des chars , son fils aîné celui de la course à cheval.

A neuf heures on a tiré le feu d'artifice , mais peu de spectateurs s'y trouvoient : le mauvais tems avoit en effet empêché les citoyens de s'y rendre.

Le Truc-Briton du 14 septembre , journal anglais , dément la nouvelle que le gouvernement avoit fait mettre un embargo sur les vaisseaux espagnols qui se trouvoient dans le port de Plimouth.

La commission militaire n'a pas tenu de séance les deux derniers jours. Aujourd'hui à 9 heures elle a fait appeler devant elle 25 prévenus , ils ont été accusés , comme les premiers d'avoir été au camp pour en séduire une partie , égarer l'état-major , se porter ensuite au directoire , anéantir le gouvernement et rétablir la constitution de 93. Après la lecture des procès verbaux et de l'acte d'accusation , les interrogatoires particuliers ont commencé et continuent.

Noms des vingt-cinq accusés mis en jugement

Gagnant , Bernot , Vuliers , Bertrand , Virrion , Girault , Lailh , Lacombe , père et fils , Joly , Salignac , Marcel , Sandoz , Roger , Jarlier , Lajoie , Paulio , Grissenay , Sébille , Fioa , Chapuinet , Collet , Lebreton , Filliole , Pachon.

Le directoire dans un nouveau message au conseil des cinq-cents revient encore sur la taxe des papiers publics , qu'il trouve trop modique , et en même tems il se plaint des établissemens qui s'élèvent pour les trans , porter à meilleur marché que la poste ; ce qui prouve comme l'observe très-judicieusement la gazette française , ou que la poste est mal administrée , ou que la taxe est suffisante.

Les nouvelles de tous nos ports sont extrêmement affligeantes ; le commerce y languit , et les anglais , qui les bloquent , ne laissent entrer aucun navire neutre qu'après l'avoir visité souvent trois ou quatre fois.

Si nous sommes fiers des victoires qui nous mettent en situation de dicter des loix à une partie de l'Europe , combien devons-nous être humiliés de voir notre gloire fléchir devant un navire anglais.

On parle de la démission du général Kleber , envoyée et acceptée ; on y ajoute beaucoup d'autres démissions d'officiers supérieurs. L'indiscipline est le prétexte mis en évidence , et la lassitude de la guerre le véritable motif.

Le directoire , à compter du premier vendémiaire , ne peut plus choisir ses agens dans le sein du corps législatif. Je m'en console , disoit un jacobin , en songeant qu'il y a de braves gens par-tout.

L'opinion publique veut absolument que la plupart des conventionnels se soient fort enrichis pendant la révolution ; la plupart des conventionnels au contraire soutiennent qu'ils n'y ont rien gagné.

Cette vérité mériteroit d'être éclaircie , car si quelques-uns de ces hommes n'ont pas acquis en fortune ce

qu'ils ont perdu en réputation , ils peuvent dire comment d'autres : A quoi sert un bouleversement général.

Tout le monde cependant n'y a pas perdu. Un commis très-subalterne , employé à Liège dans les magasins de la république , vient de mourir subitement , en laissant à ses héritiers 16 mille louis en or , et 90 liv. en argent.

On vient de saisir à cinq lieues de Colmar , une maison remplie d'objets volés à la république française. L'accusateur-public a fait arrêter deux juifs et un autre individu , fortement soupçonnés de ce vol.

Et vite , messieurs , une amnistie pour ces gens-là ; dépêchez-vous de rayer du dictionnaire français le mot justice , et celui plus effrayant encore de restitution.

On annonce comme très-prochaine la démission de Merlin , ministre de la justice. Il a tellement soulevé contre lui l'opinion publique , qu'il est impossible qu'il conserve l'espoir de faire quelque bien.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 2.

La séance a été employée au renouvellement du bureau. Le président est le citoyen ROGER-DUCOS.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 2 vendémiaire.

Riou obtient la parole pour une motion d'ordre : La commission que vous avez chargée , dit-il , d'examiner la demande en rapport de la loi du 3 brumaire , n'a pas pu , quoique stimulée par une motion d'ordre , répondre plutôt à votre impatience ; son travail est enfin terminé , et je demande que le conseil lui accorde la parole pour demain à deux heures. (Accordé.)

Le président de la haute-cour de justice écrit que la haute-cour souffre beaucoup des lenteurs qu'entraîne le défaut de local propre à la recevoir , et fait passer un arrêté qu'elle a cru devoir prendre relativement aux fonds mis à sa disposition. Renvoyé à une commission déjà existante.

Blad , au nom d'une commission spéciale , présente un projet de résolution tendant à déclarer que tout acquéreur de navires provenant des prises ou autrement , dont la vente aura été faite et consommée avant la promulgation de la loi du 19 thermidor , demeure autorisé à en disposer ainsi que bon lui semble , en remplissant les conditions présentées par la loi. (Adopté.)

Pelet (de la Lozère) demande la parole : C'est aujourd'hui , dit-il , notre première séance de l'an V , et je ne crois pouvoir mieux ouvrir cette année qu'en vous exprimant le vœu de mes commettans pour la paix. Je sais que l'article 226 de la constitution accorde au pouvoir exécutif la faculté de traiter de la paix , mais je sais aussi que l'article 169 prescrit au corps législatif de s'occuper de tout ce qui est utile aux intérêts de la nation.

Eh bien ! Je crois qu'il est tems de faire sentir au peuple que nous songeons à le faire jouir des douceurs de la paix : déjà le directoire a donné des preuves de la sincérité de ses desirs à cet égard ; mais je crois qu'il est utile d'exprimer à la France , à l'Europe entière , le vœu que nous formons pour une paix prompte et honorable.

Je me borne à demander qu'il soit fait un message au directoire pour qu'il saisisse les occasions... (murmures) J'ai sans doute mal exprimé l'intention qui est dans mon cœur comme dans celui de tous les représentans : Je ne vois du reste qu'une seule classe d'hommes qui puissent ne pas aimer la paix. (Nouveaux murmures.)

Je disois qu'il n'est qu'une classe d'hommes qui puisse ne pas désirer la paix ; car quel a été le but de la révolution ? c'est d'avoir la liberté de nous donner une constitution, c'est de conserver l'intégralité de la France, c'est d'obtenir de justes et d'honorables indemnités..... (Nouveaux murmures ; le bruit se prolonge quelque tems).

S'il est vrai, reprend Pelet, que chaque représentant ait le droit d'émettre son opinion, j'invite mes collègues à croire à la pureté de mes intentions. Mon but a été d'exprimer le vœu de mes commettans pour la paix, mais en même tems leur ferme résolution de faire de nouveaux sacrifices, si quelques-unes des puissances coalisées persistent à vouloir la guerre.

Je demande que le conseil exprime par un message au directoire, la satisfaction qu'il a ressentie des paix honorables qui déjà ont été conclues, et le désir qui l'anime de voir la paix générale se conclure promptement.

Appuyé, s'écrient plusieurs voix, l'ordre du jour reprennent d'autres membres.

Mathieu : Le vœu de la paix est dans le cœur de tous les français, il est dans celui des représentans du peuple, mais il n'est aucun des représentans qui ne sache que la paix, pour avoir des effets heureux, doit être faite avec maturité, il n'en est aucun qui ne sache en même-tems que le gouvernement marque tous ses pas par des preuves du désir qui l'anime de parvenir promptement à une paix générale. C'est ce que nous avons reconnu par les traités particuliers qui ont été déjà conclus. J'observe que dans cet instant le vœu du corps législatif ne peut être équivoque ni incertain ; mais que le corps législatif rende au directoire la justice qui lui est due. Nous n'avons pas oublié, et la renommée a publié les notes officielles, par lesquelles le gouvernement a témoigné son désir de conclure la paix générale. Si ses intentions sont bien connues, ne pourroit on pas croire qu'il y auroit quelque chose d'indiscret dans la proposition qui vous a été faite, au moment même on l'on annonce que des négociations nouvelles vont s'ouvrir. Je n'entends jeter aucun nuage sur les intentions de mon collègue Pelet, mais en diplomatie tout doit être mûri, et le vœu qu'il a émis, peut-être eût-il été d'une plus saine politique de ne l'exprimer qu'en comité-général. Supposons en effet que des négociations soient ouvertes ; le directoire déroule aux yeux des ministres étrangers le tableau de nos ressources, mais que le message proposé soit envoyé ; alors les étrangers diroient au directoire, oui vous avez toutes ces ressources, mais vous devez obéir au vœu général qui se manifeste pour la paix, et vous devez la faire telle que nous la voulons.

Des murmures interrompent ici l'orateur, concluez, lui crie-t-on, et il conclut en demandant l'ordre du jour.

Cette proposition est aussitôt appuyée. Des réclama-

tions s'élèvent ; quelque agitation se manifeste, le bruit se prolonge. Boissy monte à la tribune ; j'approuve aussi, dit-il, l'ordre du jour, mais je n'en applaudis pas moins à la motion qui vous a été faite. (Nouveaux murmures, nouvelle agitation.) Je pense, comme le pensent aussi, sans doute, ceux qui m'interrompent, que la liberté française triomphera de ses ennemis, mais il n'en est pas moins utile et avantageux de déclarer vos sentimens pour la paix au peuple français, à ce peuple qui veut la guerre pour la liberté ; mais la paix pour en jouir. Il importe de lui déclarer que la guerre que vous soutenez n'est point une guerre de caprice. Il importe de répéter aux puissances ennemies que nous voulons la paix ; mais que nous saurons faire de nouveaux sacrifices, si elles persistent à continuer la guerre. Dans ce moment où le peuple de Londres demande la paix, et où son gouvernement lui répond que nous ne la voulons pas, il est essentiel de démentir les harangues fallacieuses du ministre anglais, et d'éclairer le parlement qui va s'assembler, et auquel on ne manquera point de demander de nouveaux subsides. Il est bon de déclarer que nous voulons une paix honorable ; mais je ne crois pas qu'il soit besoin d'adresser à cet effet un message au directoire. Je demande donc l'ordre du jour.

L'ordre du jour mis aux voix, est adopté.

Merlin (de Thionville) dépose une pétition d'un citoyen, père de onze enfans, dont plusieurs sont à la défense de la patrie, et qui a été porté sur la liste des émigrés, pendant qu'il étoit lui-même sous les drapeaux de la liberté.

Le conseil en ordonne le renvoi à une commission spéciale.

Le directoire fait passer l'état des dépenses et des ressources pour l'an 5 ; on en demande la lecture ; d'autres invoquent le renvoi préalable à la commission des finances, et le renvoi est prononcé.

Noailles annonce que les détails d'un nouvel avantage remporté par l'armée de Rhin et Moselle viennent d'être transmis par le directoire. Ils portent qu'à la suite d'une sortie des garnisons de Philipsbourg et de Mannheim, nos troupes avoient été forcées de se replier sur le fort de Kell. Là s'est engagé un combat très-vif ; on s'est battu homme contre homme ; enfin l'ennemi a été mis en fuite, et nous lui avons fait 300 prisonniers.

On proclame le résultat du scrutin pour le renouvellement du bureau. Chassey, l'un des proscrits du 31 mai, et de retour depuis peu de tems, est nommé président ; les nouveaux secrétaires sont Riou, Bergeing, Favard et Bailleul.

Cours des Changes du 2 vendémiaire.

Mandat 4 10

A V I S.

On s'abonne pour ce journal, chez le cit. LEROUX, rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois, n. 42. Le prix est de 9 liv. en numéraire pour 3 mois, 18 pour 6, et 3li pour un an.

Toutes lettres non-affranchies resteront au rebut.

H. A L E X A N D R E. P. L.